



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/32
18 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication

Vingt-troisième session
Genève, 10-12 octobre 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session.
7. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts (ISAR) est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe disposera de trois jours ouvrables. Sa première séance plénière, le 10 octobre, pourrait être consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) ainsi qu'à la présentation et à l'examen détaillé du point 3. Les séances suivantes seraient consacrées à la présentation et à un examen détaillé des points 4 à 6. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/32

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

3. À sa vingt-deuxième session, l'ISAR a décidé d'examiner plus avant les difficultés relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que les moyens de surmonter ces difficultés. Il est convenu en outre que, pour ce faire, l'on pourrait réaliser des études de pays en vue d'établir des lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière d'application des IFRS. En conséquence, cinq études de cas portant sur le Brésil, l'Allemagne, l'Inde, la Jamaïque et le Kenya ont été établies pour examen par l'ISAR à sa vingt-troisième session. Ces études permettent de cerner un certain nombre de questions relatives aux institutions et au renforcement des capacités. Le Groupe d'experts les examinera afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise par les pays concernés et de favoriser l'échange d'informations entre les États membres qui appliquent les IFRS ou qui envisagent de le faire dans les années qui viennent.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/33

Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

Additifs 1 à 5

Études de cas sur l'application pratique des IFRS au Brésil, en Allemagne, en Inde, en Jamaïque et au Kenya, respectivement

Point 4: Comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise

4. À ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions, l'ISAR a noté que les indicateurs sur la responsabilité d'entreprise publiés étaient peu pertinents et n'étaient guère comparables, et a souligné la nécessité d'établir des directives techniques facultatives sur la responsabilité d'entreprise dans le cadre des informations publiées dans les rapports annuels des sociétés. À sa vingt-deuxième session, il a aussi estimé que le recours à des données nationales, plutôt qu'à des données regroupées au niveau mondial, devrait améliorer la pertinence, l'utilité et la comparabilité des informations communiquées. Le secrétariat de la CNUCED a établi un projet de lignes directrices s'inspirant des discussions menées pendant les vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions de l'ISAR, ainsi que de travaux de recherche sur les pratiques en matière de publication d'informations sociales et économiques, pour examen à la vingt-troisième session de l'ISAR.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/34	Lignes directrices sur les indicateurs des contributions positives des entreprises au développement économique et social publiés dans les rapports annuels
--------------------	--

Point 5: Questions diverses

5. Au titre de ce point, le Groupe d'experts voudra peut-être examiner des thèmes tels que l'évolution récente de l'information sur la gouvernance d'entreprise et les résultats des enquêtes menées sur cette question et sur la responsabilité d'entreprise par le secrétariat après la vingt-deuxième session. Il pourrait également examiner les changements survenus récemment concernant la comptabilité internationale, la vérification des comptes, l'information sur la gouvernance d'entreprise, les indicateurs de la responsabilité d'entreprise et d'autres questions en réservant une plage de temps au cours de la session pour que d'autres organisations régionales et internationales compétentes puissent l'informer de leurs derniers travaux.

Point 6: Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session

6. L'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session sera établi en fonction des débats de la vingt-troisième session et des sessions antérieures.

Point 7: Adoption du rapport

7. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le Président pourrait établir un «résumé du Président». Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session. Il sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes en 2007.
